

Plan Local d'Urbanisme

3. Règlement

3.6. Règlement graphique
Les risques naturels – planche 3

APPROBATION

Voir pour être arrêté à la délibération du conseil municipal du **22 février 2023**

Le Maire, Monsieur Dominique ROSE



Les risques naturels sur la commune (*)

■ Forte prédisposition à la présence de zones humides

(*) Source : DREAL de Normandie